

# SESSION DE FORMATION

Action Développement  
Emplois et Compétences



Action portée par la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Bayonnaise et du Pays-Basque et financée par l'État dans le cadre d'une convention signée en octobre 2012. Prestation de formation mandatée par la Maison de l'Emploi

**Organisme de formation prestataire : AN TIC**

**Lieu de réalisation :** Technopole Izarbel Côte basque - Pavillon Izarbel -Terrasses Claude Shannon - 64210 BIDART

**Contact inscription :** Annick DALMAGNE- [adalmagne@antic-paysbasque.com](mailto:adalmagne@antic-paysbasque.com) - 05 40 01 28 22

## ANIMER UNE COMMUNAUTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

**Nombre de sessions : 4**

Effectif minimal 4 pour la mise en œuvre et nombre de places stagiaires disponibles sur la session : 10

**Dates :** Voir planning ci-joint

**Horaires :** 8h30-12h30 13h30-17h30

**Nombre de jour(s) : 2**

**Objectifs de la formation :** - Connaître les différents médias et réseaux sociaux (Facebook, Youtube, Viadeo, LinkedIn...) et leurs usages - Comprendre leurs intérêts pour développer sa relation clients (prospection, influence, fidélisation) - Savoir construire une stratégie de relation client intégrant les médias et réseaux sociaux - Savoir animer sa communauté avec les différents outils et tactiques sociaux.

**Public visé pour la session :** Salarié-e-s de l'entreprise ayant des bases d'internet

**Services proposés par l'organisme de formation ou disponibles à proximité :** parking gratuit, transport possible pour la restauration ou commande des repas.

**Accessibilité du site :** Voiture et bus

### Droits et devoirs du stagiaire

Le stagiaire doit :

- Signer la feuille de présence à la formation en début de matinée et en début d'après-midi.
- Être présent à l'ensemble de la formation
- Prévenir l'organisme de formation en cas d'absence et en apporter la justification dans les 48 heures
- Respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation

A l'issue de la session de formation chaque stagiaire recevra une attestation de formation

